

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PAU - 6403 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 09/10/2025 - 8843 - 2013 B 00252 - 792 106 650 - A.I.D.E.R

Comptes annuels 2024

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

A.I.D.E.R

983 RUE DE LA VALLEE D OSSAU
64121 SERRES-CASTET

SIREN : 792.106.650

Statut juridique : SAS

N° TVA : FR91792106650

CABINET LECUSSAN

SAS au capital de 100000 Euros - SIREN : 312731748

12 BD DE JOFFRERY, 31600 MURET

Tél : 0561513300 - <https://www.lecussan.net>

Sommaire

Attestation	3
Bilan	4
Compte de résultat	7
Détails des comptes	10
Bilan détaillé — Actif	11
Bilan détaillé — Passif	12
Compte de résultat détaillé	13
Dossier de gestion	16
SIG synthétiques	17
Annexes	18
Préambule	19
Principes et méthodes comptables	20
Postes du bilan et du compte de résultat	23
Liasse fiscale	27

Attestation

Attestation sans réserve

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du **03/01/2024**, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de A.I.D.E.R relatifs à l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024, qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 168 698,65 €
- Chiffre d'affaires : 795 154,10 €
- Résultat net comptable : 7 797,48 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à MURET le 09/05/2025.

Jean-Marc LECUSSAN,
Expert-comptable

Bilan



Bilan actif

		31/12/2024			
		Brut	Amort. Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, ...	17 500,00	17 500,00		
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel, ...				
	Autres immobilisations corporelles	77 340,63	74 338,57	3 002,06	
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	4 555,59		4 555,59	
	Autres immobilisations financières	2 433,00		2 433,00	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)		101 829,22	91 838,57	9 990,65	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières				
	En-cours de production				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CRÉANCES				
	Créances clients et comptes rattachés	77 491,86		77 491,86	
	Autres créances	17 322,56		17 322,56	
	Capital souscrit appelé non versé				
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres et instruments de trésorerie				
	DISPONIBILITÉS	62 728,38		62 728,38	
	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	1 165,20		1 165,20	
	TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)		158 708,00		158 708,00
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Écarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)		260 537,22	91 838,57	168 698,65

Bilan passif

		31/12/2024	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital		10 000,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	RÉSERVES		
	Réserve légale		1 000,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Réserves indisponibles		
	Autres réserves		
AUTRES F.P.	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice		7 797,48
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		18 797,48
PROV.	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)			
DETTE	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)			
DETTE	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses		571,41
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		14 017,72
	Dettes fiscales et sociales		135 312,04
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)			149 901,17
Écarts de conversion passif (IV)			
TOTAL PASSIF (I+I BIS+II+III+IV)			168 698,65

Détails des comptes



Bilan détaillé — Actif

31/12/2024

Solde net

CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ (I)

ACTIF IMMOBILISÉ**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCÉDÉS, DROITS ET VALEURS SIMILAIRES

2050000000 - Conces.brevets.licences.marque 17 500

2805000000 - Amort.droit d'entrée -17 500

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES 3 002

2182000000 - Materiel de transport 75 682

2183000000 - Materiel bureau & informatique 1 658

2818200000 - Amort.materiel de transport -72 680

2818300000 - Amort.mat.bureau & informatiqu -1 658

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

PRÊTS 4 556

2743000000 - Pret au personnel 4 556

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES 2 433

2750000000 - Depots et cautionnements 2 433

TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)**9 991****ACTIF CIRCULANT****CRÉANCES**

CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS 77 492

4110000000 - Clients 77 492

AUTRES CRÉANCES 17 323

4010000000 - Fournisseurs 1 535

4432000000 - Indemnité inflation 2 900

4441000000 - Is-acomptes et soldes 6 790

4456400000 - Tva déductible sur encaissements 1 098

4456600000 - Tva déductible sur autres biens et services 4 309

4456622000 - Tva déductible intracommunautaire à 20% (biens) 22

4458600000 - Taxes sur le chiffre d'affaires sur factures non parvenues 461

4671000000 - Avance client 207

DISPONIBILITÉS

DISPONIBILITÉS 62 728

5121001000 - Cic - c/c contrat pro global a i d e r 62 728

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE 1 165

4860000000 - Charges constatees d'avance 1 165

TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)**158 708**

CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (IV)

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS (V)

ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (VI)

TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)**168 699**

Bilan détaillé — Passif

	31/12/2024
	Solde net
CAPITAUX PROPRES	
CAPITAL	10 000
1013000000 - Capital appele verse	10 000
RÉSERVES	
RÉSERVE LÉGALE	1 000
1061000000 - Reserve legale	1 000
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE
	7 797
	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)
	18 797
	AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)
	PROVISIONS (II)
DETTES	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERS	571
4550000010 - Associes compt.courants princi	571
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	14 018
4010000000 - Fournisseurs	11 249
4081000000 - Fourn.factures non parvenues	2 769
DETTES FISCALES ET SOCIALES	135 312
4210000000 - Personnel - rémunérations dues	42 692
4270000000 - Personnel - oppositions	999
4282000000 - Dettes. prov. conges a payer	48 180
4310000000 - Sécurité sociale	13 756
4370200000 - Generali vie (792106650)	304
4372000000 - Mutuelles	1 011
4373000000 - Caisse retraite non cadres	2 633
4382000000 - Charges soc.sur conges a payer	8 509
4421000000 - Prélèvements à la source (impôt sur le revenu)	429
4452000000 - Tva due intracommunautaire à 20%	22
4455100000 - Tva à décaisser	2 776
4457100600 - Tva collectée à 5.5%	3 813
4457100800 - Tva collectée à 10%	1 856
4457100900 - Tva collectée à 20%	681
4458000000 - Taxes sur le chiffre d'affaires à régulariser ou en attente	4 372
4482000000 - Charges fiscales sur congés à payer	3
4486000000 - Etat-charges a payer	8
4486300000 - Opco entreprises de proximité (792106650)	2 824
4486320000 - Taxe d'apprentissage libérateur	445
	TOTAL DETTES (III)
	149 901
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)	
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	168 699

Dossier de gestion



SIG synthétiques

	31/12/2024	
	Solde net (€)	(%)
CHIFFRE D'AFFAIRES	795 154	100
+ VENTES DE MARCHANDISES	93 047	100
- COÛTS D'ACHAT DES MARCHANDISES VENDUES	-93 517	-101
MARGE COMMERCIALE	-470	-1
+ PRODUCTION VENDUE	702 107	100
+ PRODUCTION STOCKÉE OU DESTOCKAGE		
+ PRODUCTION IMMOBILISÉE		
PRODUCTION DE L'EXERCICE	702 107	100
- MP, APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS		
- SOUS TRAITANCE DIRECTE		
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	702 107	100
MARGE TOTALE	701 637	88
- AUTRES ACHATS	-12 104	-2
- CHARGES EXTERNES	-54 801	-7
VALEUR AJOUTÉE	634 733	80
+ SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2 941	
- IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	-11 530	-1
- CHARGES DE PERSONNEL	-594 694	-75
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	31 448	4
+ AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	22	
+ REPRISES AMORTS, PROVS, TRANSFERTS DE CHARGES	508	
- DOTATIONS AUX AMORTS ET AUX PROVS	-1 060	
- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-21 704	-3
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	9 213	1
+ QP DE RÉSULTAT POSITIF SUR OPÉRATIONS EN COMMUN		
+ PRODUITS FINANCIERS		
- QP DE RÉSULTAT NÉGATIF SUR OPÉRATIONS EN COMMUN		
- CHARGES FINANCIÈRES		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	9 213	1
+ PRODUITS EXCEPTIONNELS		
- CHARGES EXCEPTIONNELLES	-34	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-34	
- PARTICIPATION DES SALARIÉS		
- IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	-1 382	
RÉSULTAT NET	7 797	1

Annexes



I Préambule

Introduction à l'annexe

L'exercice fiscal clos le **31/12/2024** a une durée de **12** mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **168 698,65 €**.

Le résultat net comptable est **un bénéfice de 7 797,48 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
 - des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
 - le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.
- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	N/A
Autres	N/A

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Avances remboursables

Les avances reçues d'organismes publics ou privés pour le financement des activités de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres ». Les intérêts correspondants sont présentés au passif du bilan en Emprunts et dettes financières diverses.

Subventions

Inscription proratisée :

La société a bénéficié de subventions qui ont été imputées en résultat d'exploitations au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé, que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues. La quote-part des subventions qui financent des dépenses immobilisées est reprise en résultat d'exploitations au même rythme que l'amortissement desdites dépenses. La partie acquise mais non encore rapportée au résultat est comptabilisée en fonds propres, en subventions d'investissements.

Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Valeur brute au début d'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture d'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de dévelo...				
Autres immobilisations incorporelles	17 500			17 500
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel e...				
Autres immobilisations corporelles	77 341			77 341
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Prêts	7 447	2 900	3 358	6 989
Autres immobilisations financières				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice N-1

(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de la plaquette

Amortissements et dépréciations

Rubriques	Valeur brute au début d'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture d'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de dévelo...				
Fonds commercial				
Autres	17 500			17 500
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel e...				
Autres	73 278	1 060	0	74 339
Immobilisations financières				
Participations				
Prêts				
Autres				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des partici...				
Prêts	4 556	4 556		
Autres immo. financières	2 433	2 433		
Clients douteux				
Autres créances clients	77 492	77 492		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. soci...				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices	8 172	8 172		
TVA	5 891	5 891		
Autres impôts				
Divers	2 900	2 900		
Groupes et associés				
Débiteurs divers	1 742	1 742		
Charges constatées d'avance	1 165	1 165		
TOTAL	104 350	104 350		
Prêts accordés en cours d'exercice	7 356			
Rembours. obtenus en cours d'exe...	2 800			
Prêts et avances consentis aux as...				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	1 165	
TOTAL	1 165	

Informations relatives au passif

Variation du capital

Capital social	Nombres d'actions ou parts sociales	Valeur nominale
Titres en début d'exercice	1 000	
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres en fin d'exercice	1 000	

Capitaux propres

Rubriques	Début d'exercice	Augmentation	Réduction	Affectation du résultat	Fin d'exercice
Capital	10 000				10 000
Fonds fiduciaires					
Primes liées au capital social					
Écarts de réévaluation					
Réserve légale	1 000				1 000
Autres réserves					
Capital souscrit non versé					
Report à nouveau créditeur					
Report à nouveau débiteur					
Dividendes	271			-271	
Résultat de l'exercice	41 347	7 797		-41 347	7 797
TOTAL	52 618	7 797		-41 618	18 797

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux établissem...				
Emprunts et dettes financières div...				
Fournisseurs et comptes rattachés	14 018	14 018		
Personnel et comptes rattachés	91 871	91 871		
Sécurité Sociale et autres org. soci...	26 212	26 212		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices	1 382	1 382		
TVA	13 521	13 521		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	3 708	3 708		
Dettes sur immobilisations et com...				
Groupe et associés	571	571		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	151 283	151 283		
Emprunts souscrits en cours d'exe...				
Emprunts remboursés en cours d'e...				
Montant des emprunts et dettes c...	571			

Liasse fiscale



1. BILAN – ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2025

cerfa

N° 15949 - 06

ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise A.I.D.E.R - SIREN : 792106650																
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12								Néant ☐								
								Exercice N clos le 31/12/2024								
								Brut		Amortissements, provisions		Net				
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)								AA		0		0				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement		AB	0		AC	0		0						
		Frais de développement		CX	0		CQ	0		0						
		Concessions, brevets et droits similaires		AF	17 500		AG	17 500		0						
		Fonds commercial (1)		AH	0		AI	0		0						
		autres immos incorporelles		AJ	0		AK	0		0						
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles		AL	0		AM	0		0						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN	0		AO	0		0						
		Constructions		AP	0		AQ	0		0						
		Install. techniques, matériel et outillages industriels		AR	0		AS	0		0						
		Autres immos corporelles		AT	77 341		AU	74 339		3 002						
		Immos en cours		AV	0		AW	0		0						
		Avances et acomptes		AX	0		AY	0		0						
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence		CS	0		CT	0		0						
		Autres participations		CU	0		CV	0		0						
		Créances rattachées à participations		BB	0		BC	0		0						
		Autres titres immobilisés		BD	0		BE	0		0						
		Prêts		BF	4 556		BG	0		4 556						
		Autres immobilisations financières		BH	2 433		BI	0		2 433						
	Total (II)								BJ	101 829		BK	91 839		9 991	
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL	0		BM	0		0					
En cours de production de biens			BN	0		BO	0		0							
En cours de production de services			BP	0		BQ	0		0							
Produits intermédiaires et finis			BR	0		BS	0		0							
Marchandises			BT	0		BU	0		0							
Avances et acomptes sur commandes			BV	0		BW	0		0							
CRÉANCES		Clients et comptes rattachés (3)		BX	77 492		BY	0		77 492						
		Autres créances (3)		BZ	18 705		CA	0		18 705						
		Capital souscrit appelé, non versé		CB	0		CC	0		0						
DIVERS		V.M.P. (dont actions propres: 0)		CD	0		CE	0		0						
	Disponibilités		CF	62 728		CG	0		62 728							
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)		CH	1 165		CI	0		1 165							
	Total (III)		CJ	160 090		CK	0		160 090							
	Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)		CW	0				0								
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM	0				0								
	Ecart de conversion actif (VI)		CN	0				0								
Total général (I à VI)								CO	261 919		1A	91 839		170 081		
(1) Droit au bail 0				(2) à moins d'un an		CP	6 989		(3) à + d'1 an		CR	0				
Clause de réserve de propriété - immob.				0		stocks		0		créances		0				

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise [A.I.D.E.R - SIREN : 792106650]				Néant ☐	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :		10 000)	DA	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	0
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence	EK	0)	DC	0
	Réserve légale (3)			DD	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	0
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)	B1	0)	DF	0
	Autres réserves (dont rel. achat œuvres orig. artistes vivants)	EJ	0)	DG	0
	Report à nouveau			DH	0
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	7 797
	Subventions d'investissement			DJ	0
	Provisions réglementées			DK	0
	TOTAL (I)			DL	18 797
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN	0	
TOTAL (II)			DO	0	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	0
	Provisions pour charges			DQ	0
	TOTAL (III)			DR	0
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	0
	Autres emprunts obligataires			DT	0
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	0
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	EI	0)	DV	571
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	0
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	14 018
	Dettes fiscales et sociales			DY	136 694
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	0
	Autres dettes			EA	0
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	0
TOTAL (IV)			EC	151 283	
TOTAL (V)			ED	0	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	170 081	
REMOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B	0
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	0
			- Écart de réévaluation libre	1D	0
			- Réserve de réévaluation (1976)	1E	0
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme		EF	0
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	151 283
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	0	

5. IMMOBILISATIONS

DGFP N° 2054-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A. I. D. E. R</u>										Néant ☐				
CADRE A - IMMOBILISATIONS							Valeur brute des Immos au début de l'exercice		Augmentations					
									Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence					
									Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I	CZ	0	D8	0			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II	KD	17 500	KE	0			
CORPORELLES	Terrains							KG	0	KH	0			
	Constructions	Sur sol propre				dont composants	L9	0	KJ	0	KK	0		
		Sur sol d'autrui				dont composants	M1	0	KM	0	KN	0		
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions				dont composants	M2	0	KP	0	KQ	0		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						dont composants	M3	0	KS	0			
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers					KV	0	KW	0	KX	0		
		Matériel de transport					KY	75 682	KZ	0	LA	0		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	1 658	LC	0	LD	0		
		Emballages récupérables et divers					LE	0	LF	0	LG	0		
	Immobilisations corporelles en cours							LH	0	LI	0			
	Avances et acomptes							LK	0	LL	0			
	TOTAL III						LN	77 341	LO	0	LP	0		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence							8G	0	8M	0			
	Autres participations							8U	0	8V	0			
	Autres titres immobilisés							1P	0	1R	0			
	Prêts et autres immobilisations financières							1T	7 447	1U	0			
	TOTAL IV						LQ	7 447	LR	0				
Total général (I + II + III + IV)							ØG	102 287	ØH	0	ØJ	2 900		
CADRE B - IMMOBILISATIONS							Diminutions		Valeur brute des Immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence			
							Par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I	IN	0	CØ	0	DØ	0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II	IO	0	LV	0	LW	17 500	
CORPORELLES	Terrains							IP	0	LX	0	LY	0	
	Constructions	Sur sol propre					IQ	0	MA	0	MB	0		
		Sur sol d'autrui					IR	0	MD	0	ME	0		
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions					IS	0	MG	0	MH	0		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels							IT	0	MJ	0	MK	0	
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers					IU	0	MM	0	MN	0		
		Matériel de transport					IV	0	MP	0	MQ	75 682		
		Matériel bureau et informatique, mobilier					IW	0	MS	0	MT	1 658		
		Emballages récupérables et divers					IX	0	MV	0	MW	0		
	Immobilisations corporelles en cours							MY	0	MZ	0	NA	0	
	Avances et acomptes							NC	0	ND	0	NE	0	
	TOTAL III						IY	0	NG	0	NH	77 341		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence							IZ	0	ØU	0	M7	0	
	Autres participations							IO	0	ØX	0	ØY	0	
	Autres titres immobilisés							I1	0	2B	0	2C	0	
	Prêts et autres Immobilisations financières							I2	0	2E	3 358	2F	6 989	
	TOTAL IV						I3	0	NJ	3 358	NK	6 989		
Total général (I + II + III + IV)							I4	0	ØK	3 358	ØL	101 829	ØM	0

5 bis **TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**DGFIP N° 2054 bis-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A.I.D.E.R.						Néant ☒		
Exercice N clos le 31/12/2024								
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] (5)		
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)			Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)
		1	2	3	4			5
1	Concessions, brevets et droits similaires							
2	Fonds commercial							
3	Terrains							
4	Constructions							
5	Installations techniques mat. et out. Industriels							
6	Autres immobilisations corporelles							
7	Immobilisations en cours							
8	Participations							
9	Autres titres immobilisés							
10	TOTAUX							
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».								
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL						
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice								
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice						-		
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice						=		
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.								

6. AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A. I. D. E. R.</u>												Néant ☐			
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais établissement et développement				CY	0	EL	0	EM	0	EN	0				
Fonds commercial				RE	0	RF	0	RI	0	RJ	0				
Autres immobilisations incorporelles				PE	17 500	PF	0	PG	0	PH	17 500				
TOTAL I				RK	17 500	RM	0	RN	0	RO	17 500				
Terrains				PI	0	PJ	0	PK	0	PL	0				
Constructions	Sur sol propre			PM	0	PN	0	PO	0	PQ	0				
	Sur sol d'autrui			PR	0	PS	0	PT	0	PU	0				
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions			PV	0	PW	0	PX	0	PY	0				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	0	QA	0	QB	0	QC	0				
Autres immo. corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers			QD	0	QE	0	QF	0	QG	0				
	Matériel de transport			QH	71 654	QI	1 026	QJ	0	QK	72 680				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	1 624	QM	34	QN	0	QO	1 658				
	Emballages récupérables et divers			QP	0	QR	0	QS	0	QT	0				
TOTAL II				QU	73 278	QV	1 060	QW	0	QX	74 339				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)				ØN	90 778	ØP	1 060	ØQ	0	ØR	91 839				
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9	0	N1	0	N2	0	N3	0	N4	0	N5	0	N6	0
Fonds commercial		RP	0	RQ	0	RR	0	RS	0	RT	0	RU	0	RV	0
Autres immobilisations incorporelles		N7	0	N8	0	P6	0	P7	0	P8	0	P9	0	Q1	0
TOTAL I		RW	0	RX	0	RY	0	RZ	0	SB	0	SC	0	SD	0
Terrains		Q2	0	Q3	0	Q4	0	Q5	0	Q6	0	Q7	0	Q8	0
Constructions	Sur sol propre	Q9	0	R1	0	R2	0	R3	0	R4	0	R5	0	R6	0
	Sur sol d'autrui	R7	0	R8	0	R9	0	S1	0	S2	0	S3	0	S4	0
	Installations gales., agencs. et aménag.	S5	0	S6	0	S7	0	S8	0	S9	0	T1	0	T2	0
Installations techniques, matériel et outillage		T3	0	T4	0	T5	0	T6	0	T7	0	T8	0	T9	0
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1	0	U2	0	U3	0	U4	0	U5	0	U6	0	U7	0
	Matériel de transport	U8	0	U9	0	V1	0	V2	0	V3	0	V4	0	V5	0
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6	0	V7	0	V8	0	V9	0	W1	0	W2	0	W3	0
	Emballages récup. et divers	W4	0	W5	0	W6	0	W7	0	W8	0	W9	0	X1	0
TOTAL II		X2	0	X3	0	X4	0	X5	0	X6	0	X7	0	X8	0
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL	0					NM	0					NO	0
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP	0	NQ	0	NR	0	NS	0	NT	0	NU	0	NV	0
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW	0	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)				NY	0	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)				NZ	0
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES															
				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunts à évaluer				0		0		Z9		0					
Primes de remboursement des obligations				0		0		SP		0					

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A. I. D. E. R.</u>				Néant ☒			
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
		1	2		3		4
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		- titres de participations	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF				
	- financières	UG	UH				
	- exceptionnelles	UJ	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI							10

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2057-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A. I. D. E. R.</u>										Néant ☐		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN		
						1		2		3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations				UL	0	UM	0	UN	0	
		Prêts (1) (2)				UP	4 556	UR	4 556	US	0	
		Autres immobilisations financières				UT	2 433	UV	2 433	UW	0	
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux				VA	0		0		0	
		Autres créances clients				UX	77 492		77 492		0	
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO	0	)	Z1	0		0	
		Personnel et comptes rattachés				UY	0		0		0	
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	0		0		0	
	État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices			VM	8 172		8 172		0	
			Taxe sur la valeur ajoutée			VB	5 891		5 891		0	
			Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN	0		0		0	
			Divers			VP	2 900		2 900		0	
		Groupe et associés (2)				VC	0		0		0	
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	1 742		1 742		0	
		Charges constatées d'avance				VS	1 165		1 165		0	
	TOTAUX					VT	104 350	VU	104 350	VV	0	
REVENUS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD	7 356					
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE	2 800					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF	0					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut	À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
						1	2		3		4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	0	0		0		0		
		Autres emprunts obligataires (1)		7Z	0	0		0		0		
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	0	0		0		0		
			à plus d'1 an à l'origine	VH	0	0		0		0		
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	0	0		0		0		
		Fournisseurs et comptes rattachés		8B	14 018	14 018		0		0		
		Personnel et comptes rattachés		8C	91 871	91 871		0		0		
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	26 212	26 212		0		0		
État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices		8E	1 382	1 382		0		0		
		Taxe sur la valeur ajoutée		VW	13 521	13 521		0		0		
		Obligations cautionnées		VX	0	0		0		0		
		Autres impôts, taxes et assimilées		VQ	3 708	3 708		0		0		
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	0	0		0		0		
		Groupe et associés (2)		VI	571	571		0		0		
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	0	0		0		0		
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie		Z2	0	0		0		0		
		Produits constatés d'avance		8L	0	0		0		0		
TOTAUX					VY	151 283	VZ	151 283	0		0	
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	0	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques				VL	571	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	0							

9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : A.I.D.E.R.				Formulaire déposé au titre de l'IR				ET		Néant ☐			
I. RÉINTÉGRATIONS										Exercice N clos le 31/12/2024			
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE										WA	7 797		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés									WB			
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE		XE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles			XX		XW	34		
	Amendes et pénalités			WJ	34 Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI									XY			
	Impôt sur les sociétés									IT	1 382		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI			L7		K7			
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)						I8			
				- imposées au taux de 0%						ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs			- Plus-values nettes à court terme						WN			
				- Plus-values soumises au régime des fusions						WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)											XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT				Intérêts excédentaires		SU	Zones d'entreprises		SW		WQ		
										Quote part de 12% des plus-values à taux zéro		M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3		
TOTAL I										WR	9 213		
II - DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.											WT		
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc.											WU		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV			
				- imposées au taux de 0 %						WH			
				- imposées au taux de 19 %						WP			
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure						WW			
				- imputées sur les déficits antérieurs						XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19%									I8			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée									WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts:			(			Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation			2A		)	XA
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)											ZX		
Mesures d'incitation	Dédutions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer										ZY		
	Majoration d'amortissement										XD		
	Abattement sur le bénéfice et amortissements	HT	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)		L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)		L5			XF		
			France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindecies A)			Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA					
			ZFU – TE (art. 44 octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)		XC		
			Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)		PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)											XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	(	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH			)	XG		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		YC						
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		YD						
		Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)		YI	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI						
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		YL									
		Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y2
TOTAL II										XH			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.								Bénéfice (I - II)		XI	9 213		
								Déficit (II-I)			XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)										ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)											XL		
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)										XN	9 213	XO	

DÉTAIL DES AUTRES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	

DÉTAIL DES AUTRES DÉDUCTIONS DIVERSES	

10. DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A. I. D. E. R.</u>		Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	0
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés		ZT	56 691
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler ci-dessous)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges			
Total des provisions pour risques et charges	8X	8Y	
Provisions pour dépréciation			
Total des provisions pour dépréciation	9D	9E	
Charges à payer			
Total des provisions pour charges à payer	9K	9L	
Totaux (Cadre III)	YN	YO	
Totaux à reporter au tableau 2058-A	ligne VM		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A. I. D. E. R.</u>										Néant ☐			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB			
									- Autres réserves	ZD			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	41 347		Dividendes			ZE	41 347		
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions			ZF			
	Total I			ØF	41 347		Report à nouveau			ZG			
										Total II	ZH	41 347	
RENSEIGNEMENTS DIVERS											Exercice N		
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier			(	précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7		)	YQ		
	Engagements de crédit-bail immobilier											YR	
	Effets portés à l'escompte et non échus											YS	
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance											YT	
	Locations, charges locatives et de copropriété			(	dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8		)	XQ	17 333	
	Personnel extérieur à l'entreprise											YU	
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)											SS	10 801
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages											YV	
	Autres comptes			(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES		)	ST	38 770	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052											ZJ	66 904
	Taxe professionnelle, CFE, CVAE											YW	1 144
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			(	dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques			ZS		)	9Z	10 386	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052											YX	11 530
TVA	Montant de la TVA collectée											YY	54 484
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations											YZ	21 111
DIVERS	Montant brut des salaires											ØZ	510 838
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition											ØS	
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société											ZK	
	Numéro de centre de gestion agréé			XP		Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI			ZR	Non			
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice											RG	
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI											RH	
RÉGIME DE GROUPE*	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre			JA		Plus values à 15%		JK		Plus values à 0%		JL	
						Plus values à 19%		JM		Imputations		JC	
	Groupe : résultat d'ensemble			JD		Plus values à 15%		JN		Plus values à 0%		JO	
						Plus values à 19%		JP		Imputations		JF	
	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale							JH		N° SIRET société mère		JJ	

12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFiP N° 2059-A-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A.I.D.E.R</u>						Néant ☒	
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiques en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
7		8	9	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	11
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés						
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés						
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale						
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement						
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT						
19	Divers (détails à donner en extension 2)						
TOTAL							
Cadre A : + ou - valeur nette à court terme			A	B			C
Cadre B : + ou - valeur nette à long terme (ventilation par taux)							
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%							

Autres éléments : divers		Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

13

DGFIP N° 2059-B-SD 2023
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

[illegible]

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>A. I. D. E. R.</u>		Néant ☒				
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%						
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)						
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 la sexies-0)						
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU						
Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les PVL de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %		
1		2	3	4		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N					
	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
N-10						
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS						
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

15. **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D-SD 2025
 ADAPTÉ POUR LA
 TÉLÉDÉCLARATION
 PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A.I.D.E.R</u>				Néant ☒		
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
Total 1 et 2		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
Total 4 et 5		6				
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt			
1	2	3	4	5		

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGF-P N° 2059-E-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A. I. D. E. R.</u>		Néant ☐	
Exercice ouvert le: <u>01/01/2024</u> et clos le: <u>31/12/2024</u>		Données en nombre de mois : <u>12</u>	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP	24	
dont apprentis	YF	1	
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	795 154	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
Total 1	OX	795 154	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	22	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	2 941	
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	508	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
Total 2	OM	3 470	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	105 621	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	38 072	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	16 728	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	21 704	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Total 3	OJ	182 126	
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	616 499
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	616 499	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	795 154	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	24	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY - GZ	du	01/01/2024
Date de cessation	HR	au 31/12/2024	

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : <u>A.I.D.E.R - SIREN : 792106650</u>				Néant ☐	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	1 000
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	2	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	M	Nom de famille	CLAUDE ROUX	% de détention	60	Nb de parts ou actions	600
Nom d'usage	ROUX						
Naissance : Date	01/01/1964	N° Département	67160	Commune	WISSEMBOURG	Pays	FRANCE
Adresse : 1209 CHEMIN MATELOTS 64121 SERRES CASTET FRANCE							
Titre	MME	Nom de famille	CELINE ALLIEL	% de détention	40	Nb de parts ou actions	400
Nom d'usage	ALLIEL						
Naissance : Date	01/12/1972	N° Département	92025	Commune	COLOMBES	Pays	FRANCE
Adresse : 12 RUE DES MESANGES 64230 LESCAR FRANCE							

18. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2050-G-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : <u>A.I.D.E.R - SIREN : 792106650</u>		Néant ☒
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

N°2069-RCI-SD
(2025)



N° 15252*11
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 ou Année : 2024	
Dénomination de l'entreprise : A.I.D.E.R	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 792106650	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

II. RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT (NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %) + (ligne 2 × 9 %) × 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)	
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)	

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4

Identification de la société

Désignation de la société

A.I.D.E.R - SIREN : 792106650

Adresse du siège social si différente

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	9 213
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	
II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum exigible au taux réduit : 42500 € x durée de l'exercice en mois /12	9 213
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k		
l	III. Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)	9 213
m	IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)	

Détail des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance, libellé	Période du / au		Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
ASSURANCE EMPLOYEUR	24/04/2024	23/04/2025	513		
Multirisques	01/01/2025	31/12/2025	609		
ANNONCES ET INSERTIONS	16/02/2024	15/02/2025	44		

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS
DECLOYER - déclaration des loyers professionnels (LONS)
Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

A.I.D.E.R - SIREN : 792106650

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2025

Local

Référence du local	6434804328228810A0202519	
Invariant du local	643480432822	
Adresse du local	Lot 122 - Bâtiment A, étage 00, entrée 01 0021 ALL DU PIC D'ANIE 64140 LONS	
Précisions sur l'adresse		
Propriétaire du local	SCI AMARILLO	6540
SIREN du propriétaire du local	802221002	
Mode d'occupation du local	Locataire	
Montant du loyer annuel du local		10 980
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)		

Détail des charges à payer

Détail des charges à payer	Montant
ENP COVIVA	2 769

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2025

cerfa

N° 11084*26
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
A.I.D.E.R - SIREN : 792106650			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
983 RUE DE LA VALLEE D OSSAU 64121 SERRES-CASTET FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		Aide à domicile		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0		Déficit	0
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
	Bénéfice imposable à 15%	9 213			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinquies)			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					☐
D IMPUTATIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		PENNYLANE
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA		Visa : CGA	☐	Viseur conventionné	☐
Comptable : ☐ Salarié ?					
SAS CABINET LECUSSAN 12 BD DE JOFFRERY 31600 MURET Tél : 0561513300 FRANCE					
Examen de conformité fiscale (ECF)		☐	Nom du prestataire ECF		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case :		☒				
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS												
Montant global brut des distributions:				payées par la société elle-même		a						
				payées par un établissement chargé du service des titres		b						
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:				c								
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts				d								
Montant des autres distributions:						e						
						f						
						g						
						h						
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i						
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j						
Montant des revenus répartis						Total (a à h)						
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS												
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées					
							à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
							Indemnités forfaitaires		Remboursements		Indemnités forfaitaires	
I DIVERS												
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)												
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION												
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)										
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages										
		MVLt imposées		à 0 %		à 15 %		à 19 %				
		MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice										
		MVLt imputée sur les PVLt de l'exercice										
		MVLt réalisée au cours de l'exercice										
		MVLt restant à reporter										
K OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS												
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice												
Nombre de reçus délivrés												



CABINET LECUSSAN

SAS au capital de 100000 Euros - SIREN : 312731748

12 BD DE JOFFRERY, 31600 MURET

Tél : 0561513300 - <https://www.lecussan.net>

SAS A.I.D.E.R
21 Allée du Pic d'Anie
64140 LONS

Lons, le 30 juin 2025

Affectation du résultat de l'exercice 2024

Proposition d'affectation du résultat soumise aux associés le 30 juin 2025

– Décision d'affectation du résultat :

Constatation des résultats disponibles :

Résultat de l'exercice = **7 797,48 EURO**

Dividendes bruts à distribuer = **7 797,48,00 EURO**

Et décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2024,

- Distribution de **3 873,55 € brut**, en dividendes à l'actionnaire à M. ROUX Claude détenteur de 60% des parts. Seront payé par la société **804,65 €** pour les charges sociales et **598,81 €** au titre de l'acompte d'impôt sur le revenu. Soit un versement net à M. ROUX Claude détenteur de 60% des parts de **3 274,74 €**
- Distribution de **3 118,80 € brut** en dividendes à l'actionnaire à Mme ALLIEL Céline détentrice de 40% des parts. Seront payé par la société **536,43 €** pour les charges sociales et **399,21 €** au titre de l'acompte d'impôt sur le revenu. Soit un versement net à Mme ALLIEL Céline détentrice de 40% des parts de **2 183,16 €**.

La proposition d'affectation du résultat telle que reproduite ci-dessus a été adoptée par les associés.

En application de l'article 243 bis du CGI, l'Assemblée Générale prend acte que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents a été les suivants :

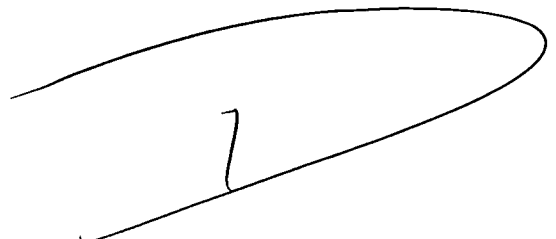
Exercice 2021 : 21 783,97 EURO

Exercice 2022 : 39 835,96 EURO

Exercice 2023 : 41 347,00 EURO

Fait à Lons, le 30/06/2025

Le Président



Procès-verbal de l'assemblée générale réunion le 30 juin 2025

Le 30 juin 2024 à 11h00 les actionnaires, monsieur Claude ROUX avec 60 % des parts et madame Céline ALLIEL avec 40 % des parts, de la société A.I.D.E.R, société par actions simplifiée au capital de 10 000 € EURO, dont le siège social est situé 21 Allée du Pic d'Anie 64140 Lons immatriculée au RCS de PAU, sous le numéro SIREN 792 106 650, se sont réunis dans les bureaux de la société à Lons.

L'assemblée est présidée par M. Claude ROUX, président de la société.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement *délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.*

Les documents suivants sont étudiés :

- le bilan de l'exercice 2024;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

L'assemblée donne acte de cette déclaration.

L'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

- Affectation du résultat et distribution des dividendes ;
- Approbation des conventions réglementées intervenues entre la société et les actionnaires ;

Le président fait voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions :

Première résolution

L'assemblée générale approuve à l'unanimité les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve à l'unanimité la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présenté.

En conséquence, le bénéfice de l'exercice, qui se monte à 7 797,00 EURO sera distribué en dividendes sur les comptes aux associés au prorata des parts.

La société assurera le règlement des prélèvements sociaux de 17.2%, et l'acompte d'impôt sur le revenu de 12.8%.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

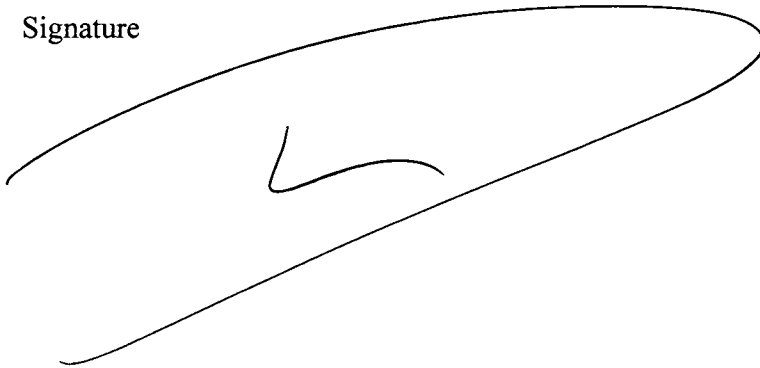
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 19 des statuts, par M. Claude ROUX pour servir et valoir ce que de droit.

Signature

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a large loop at the end and a smaller loop in the middle.